

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 27 JUIN 2012

Présents : Michel RIEU, Roger AULAGNE, J-Marc CHAUVIN, Hervé MEDINA, Françoise ALIBERT, Jacques GAUBERT, Joseph GIUNTA, Gérard GUÉRIN, Elisabeth GUYOT, Martine IMBERT, J-Marie MORENVAL, Evelyne NEBOUT, Marc PERROUX.

Absents : Pascal GIRAUD procuration à J-Marc CHAUVIN, Anne MARQUIS procuration à Roger AULAGNE, Cathy MILLET procuration à Evelyne NEBOUT, Patrick LARGUIER, Matthieu MONIER, Patricia PICARD-FOSSOYEUX.

Secrétaire de séance : Hervé MEDINA

Ouverture de la séance à 20 h

ORDRE DU JOUR :

ACHAT DE L'HÔTEL LE RELAIS DU CHÂTEAU

Par délibération du 11 avril 2012, il avait été décidé de l'achat par la commune de l'ancien hôtel Le Relais du Château, afin de créer une résidence sénior. Ce projet rentre dans le cadre du don fait à la commune. Le découpage parcellaire étant maintenant établi, il convient aujourd'hui de confirmer cette acquisition. Il est proposé d'acheter les parcelles suivantes:

- BE 314 d'une surface de 5 461 m²
- BE 313 d'une surface de 444 m²
- BE 314 d'une surface de 153 m²
- BE 316 d'une surface de 829 m²

pour un montant total d'un million d'euros.

Afin d'assurer le financement de cette opération, il est proposé de vendre les valeurs mobilières provenant du don fait à la commune, et de clôturer les comptes à terme.

Accepté à l'unanimité.

ECHANGE DE PARCELLES DANS LE VIEUX VILLAGE

Suite à l'acquisition d'une parcelle dans le vieux village, Madame Anne-Marie Kerbiche a proposé à la commune un échange de parcelles sans contre-partie financière afin d'élargir une voie communale. Il est proposé d'échanger la parcelle AR 320 (propriété de Mme Kerbiche) d'une surface de 4 m², contre la parcelle AR 319 (propriété de la commune) d'une surface de 4 m². Madame Kerbiche devra s'engager dans l'acte notarié à élever un mur de soutènement d'une hauteur d'un mètre minimum le long de la parcelle AR 319 en limite de la parcelle AR 318.

Accepté à l'unanimité.

DEMANDE DE SUBVENTION POUR LES TRAVAUX DE VOIRIE 2013

Comme chaque année, il est proposé de demander au Département de la Drôme une subvention afin de financer les travaux de voirie qui seront effectués en 2013. Le montant des travaux est estimé à 120 000 € hors taxe.

Accepté à l'unanimité.

INSTAURATION DE LA PARTICIPATION POUR L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF (P.A.C.)

La loi n° 2012-354 du 14 mars 2012 a instauré la participation pour l'assainissement collectif. Cette participation est destinée à remplacer la participation pour raccordement à l'égout laquelle sera supprimée à compter du 1^{er} juillet 2012.

A compter de cette date, il n'y aura plus de lien entre les autorisations d'urbanisme et la participation pour l'assainissement collectif et seul le raccordement au réseau d'assainissement des eaux usées constituera le fait générateur de la participation pour l'assainissement collectif.

Il est proposé d'instaurer cette participation aux conditions suivantes (tarifs identiques à la participation pour raccordement à l'égout) :

NOMBRE DE LOGEMENTS	MONTANT PAR LOGEMENT
Individuels ou 1 ^{er} logement en collectif	3 050 €
2 ^{ème} au 6 ^{ème} logement en collectif	2 800 €
7 ^{ème} au 14 ^{ème} logement en collectif	2 500 €
15 ^{ème} au 24 ^{ème} logement en collectif	2 200 €
25 logements et plus en collectif	2 000 €

Il est précisé que le terme « collectif » comprend :

- les immeubles neufs ou réhabilités comprenant plusieurs logements ;
- les groupements de maisons sur une même unité foncière.

Accepté à l'unanimité.

DÉCISION MODIFICATION N° 1 – BUDGET COMMUNAL

Afin de pouvoir mandater des dépenses imprévues il est proposé d'effectuer des virements de crédits par le biais d'une décision modificative.

Approuvé à l'unanimité.

DÉCISION MODIFICATION N° 1 – BUDGET ASSAINISSEMENT

Afin de pouvoir mandater des dépenses imprévues il est proposé d'effectuer des virements de crédits par le biais d'une décision modificative.

Approuvé à l'unanimité.

PARTICIPATION À L'INVESTISSEMENT DE LA CLASSE CLIS

Comme chaque année, il est proposé de répartir les dépenses d'investissement de la CLIS entre toutes les communes du canton.

Accepté à l'unanimité

TARIF CANTINE SCOLAIRE 1^{ER} TRIMESTRE 2012-2013

Les tarifs proposés restent identiques à ceux de l'année scolaire 2011-2012, puisque le collège n'appliquera pas d'augmentation sur le prix du repas facturé.

Accepté à l'unanimité.

CRÉATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE DE 2^{ÈME} CLASSE À TEMPS NON COMPLET

Le principal du collège a adressé à la commune un courrier, par lequel il sollicite une augmentation du temps de travail de l'agent communal mis à disposition de la cantine du collège. Cette demande est justifiée par l'augmentation du nombre d'enfants des écoles élémentaires qui fréquentent la cantine, ainsi que l'utilisation de produits frais et bio qui nécessitent plus de manipulation.

Afin d'accéder à cette demande, Monsieur le Maire propose la création d'un poste d'Adjoint Technique de 2^{ème} classe avec un temps de travail hebdomadaire de 7 heures. Ce poste permettra la réorganisation du travail des agents affectés aux écoles et à la cantine.

Accepté à l'unanimité.

RACCORDEMENT AU RÉSEAU BT D'UNE NOUVELLE CONSTRUCTION QUARTIER LA RODANCHE

Des travaux de raccordement du réseau Basse Tension sont prévus au quartier La Rodanche par le Syndicat Départemental d'Energies de la Drôme pour alimenter la construction de M. Martin. Le coût estimé s'élève à 14 234,10 € avec une participation communale de 2 685,60 € qui sera remboursée par l'intéressé.

Accepté à l'unanimité.

RACCORDEMENT AU RÉSEAU BT D'UNE NOUVELLE CONSTRUCTION SUR POSTE CHAMPDURAND

Des travaux de raccordement du réseau Basse Tension sont prévus sur le poste Champdurand par le Syndicat Départemental d'Energies de la Drôme pour alimenter la construction de M. Bianco. Le coût estimé s'élève à 7 489,64 € avec une participation communale de 3 400,39 € qui sera remboursée par l'intéressé.

Accepté à l'unanimité.

AVENANT AU MARCHÉ DE TÉLÉPHONIE

La société SFR, avec qui la commune est engagée pour un contrat de téléphonie fixe, propose un avenant à ce contrat. Cet avenant prévoit l'agrément de la commune au transfert du contrat à Vivendi Télécom International (VTI), suite à la fusion de SFR avec VTI. Le reste du contrat reste inchangé.

Accepté à l'unanimité.

TIRAGE AU SORT POUR LE JURY D'ASSISES 2013

Il est tiré au sort le nom de trois personnes inscrites sur les listes électorales, pour l'établissement de la liste préparatoire des jurés de la Cour d'Assises de la Drôme pour l'année 2013. Il s'agit de Monsieur Serge TROMEL, Monsieur Serge BLANC et Monsieur Patrick LARGUIER.

DIVERS

- Une réunion de travail sur le P.L.U. avec les services concernés sera programmée durant la 2^{ème} quinzaine de juillet.
- Les amis de Saint Turquois ont adressé un courrier au Conseil Municipal pour demander la plantation d'arbres sur la place de Saint Turquois. Cette demande sera étudiée avec les membres de cette association.
- La démolition de l'ancien local Labaume, face aux écoles est prévue la semaine du 9 juillet 2012.
- Les travaux de réfection de la cour du Foyer du 3^{ème} âge sont programmés courant juillet 2012.
- La commune a décidé de l'achat d'un tractopelle d'occasion qui sera livré début juillet.
- La commune a obtenu 500 000 € de subventions pour la 1^{ère} tranche de travaux aux écoles.